



CONSULTATION PUBLIQUE

Les implications d'un regroupement municipal

Ville de Trois-Pistoles

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Séance d'information publique
Les 10 et 11 juin 2025



DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE



Les grandes étapes du regroupement



Les faits saillants de l'étude de regroupement



La présentation des municipalités

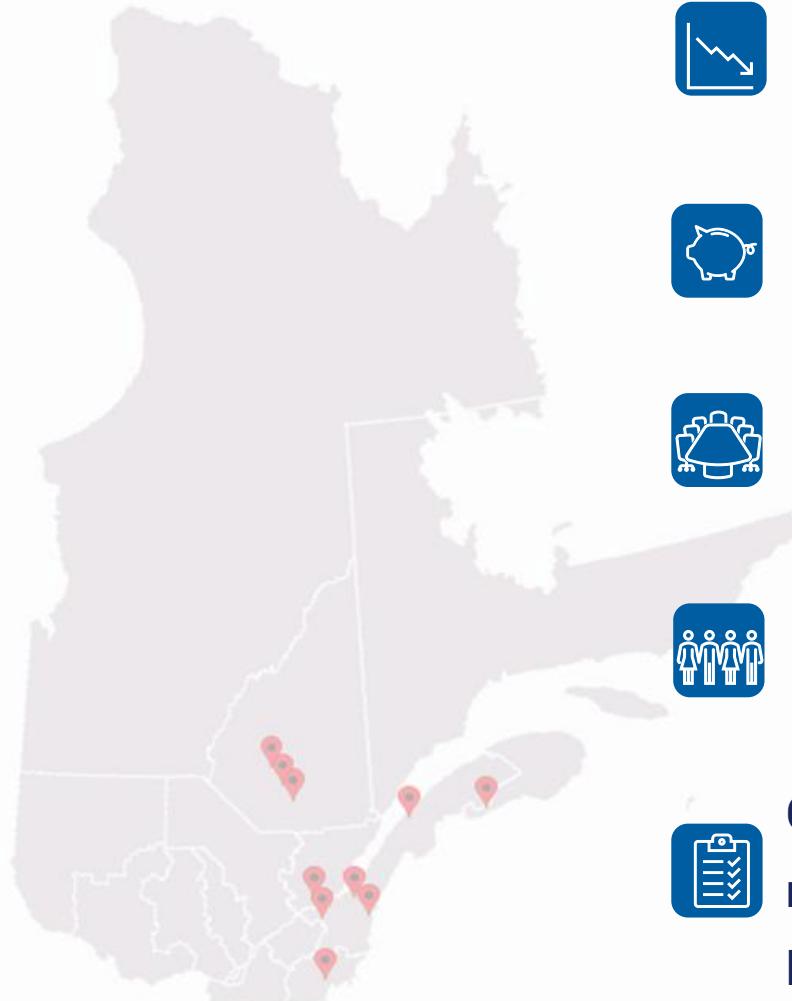


Les prochaines étapes



Période de questions

ENJEUX ET CONTEXTE GÉNÉRAL AU QUÉBEC



Perspectives démographiques préoccupantes;



Ressources financières limitées;



Départ d'élus et relève politique;

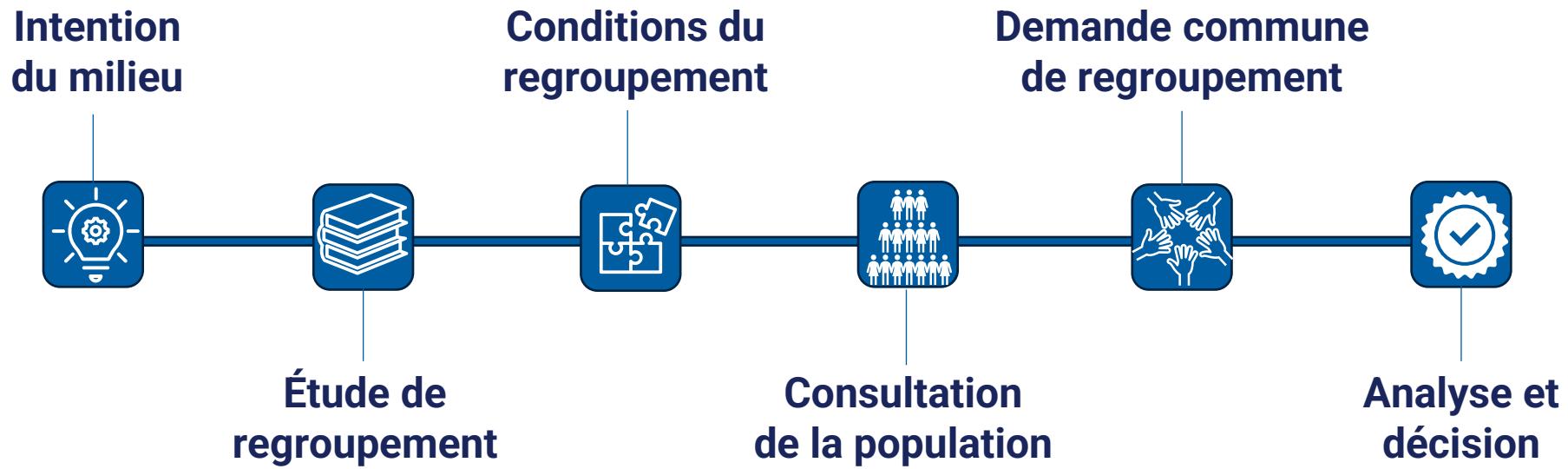


Difficultés de recrutement et de rétention
de la main-d'oeuvre qualifiée;

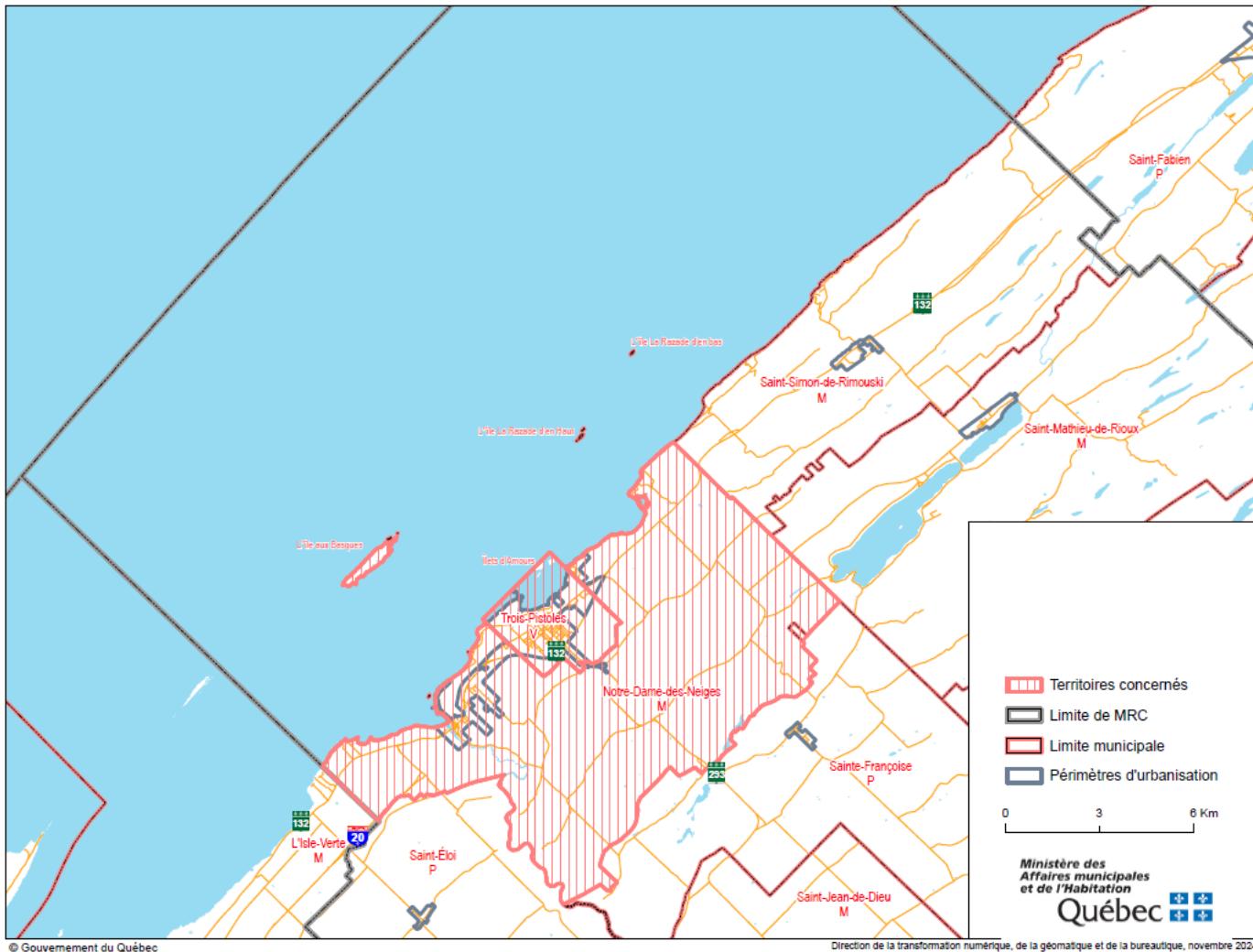


Charge administrative importante liée au
respect des diverses obligations et exigences
légales et gouvernementales;

GRANDES ÉTAPES D'UN REGROUPEMENT



LE TERRITOIRE



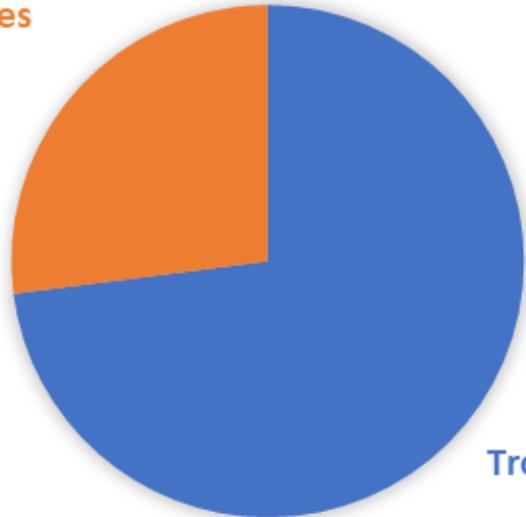
LE TERRITOIRE



LA POPULATION

POPULATION (2025)

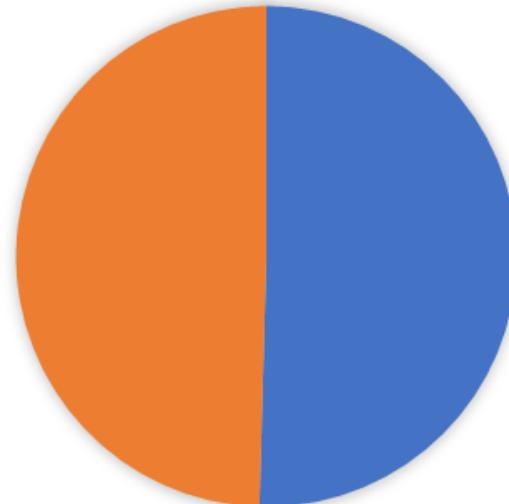
Notre-Dame-
des-Neiges
27%



RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE APRÈS LE REGROUPEMENT

Notre-Dame-
des-Neiges;
266 013 613 \$

Trois-Pistoles;
270 746 600 \$



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES MUNICIPALITÉS

Caractéristiques	Municipalités		
	Trois-Pistoles	Notre-Dame-des-Neiges	Nouvelle ville
Statut de la municipalité	Ville	Municipalité	Ville
Date de constitution	8 mars 1916	1 ^{er} juillet 1855	À déterminer
Population au décret 2025 % dans la MRC	3 172 habitants (35%)	1 175 habitants (13%)	4 347 habitants (48%)
Superficie terrestre en km ² % dans la MRC	8 km ² (1%)	93 km ² (8%)	101 km ² (9%)
Densité de population	410 habitants / km ²	12 habitants / km ²	43 habitants / km ²
Richesse foncière uniformisée 2025 (avant regroupement)	270 746 600 \$	200 225 300 \$	470 701 900 \$
Budget 2025	8 465 836 \$	4 155 952 \$	12 154 697 \$
Nombre de membres du conseil	7	7	7
Division électorale	3 quartiers	Aucune	6 districts
Indice de vitalité (2022)	- 9,95 / Q5	0,18 / Q3	À déterminer

LES SERVICES MUNICIPAUX

Services municipaux	Situation actuelle	Impacts à la suite d'un regroupement
Administration générale	<p>Les municipalités ont des ressources à l'interne pour assurer l'administration générale de la municipalité.</p> <p>Les deux ont recours à des ressources externes pour certains services spécialisés (avocat, comptable, etc.).</p>	<p>Aucun changement</p> <p>Intégration des ressources</p>
Incendie et sécurité civile	<p>La Ville de Trois-Pistoles a son service incendie qui rend également le service sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges dans le cadre d'une entente intermunicipale.</p>	<p>Aucun changement</p>
Émission des permis et inspection municipale	<p>La Ville de Trois-Pistoles utilise les services de la MRC alors que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges emploie un inspecteur municipal.</p>	<p>Évaluation des besoins à faire afin de déterminer les ressources nécessaires pour rendre le service</p>
Voirie municipale et déneigement	<p>Les 2 municipalités ont les ressources à l'interne et les équipements pour assurer le service de voirie et de travaux publics été comme hiver.</p>	<p>Aucun changement</p> <p>Intégration des ressources et optimisation des équipements</p>

LES SERVICES MUNICIPAUX

Services municipaux	Situation actuelle	Impacts à la suite d'un regroupement
Aqueduc	Entente intermunicipale entre les 2 municipalités pour le traitement et la distribution de l'eau potable.	Aucun changement
Égouts	Entente intermunicipale entre les 2 municipalités pour le traitement des eaux usées.	Aucun changement
Installation septique	Les propriétaires des deux municipalités ont la responsabilité de faire vidanger et de transmettre la preuve.	Aucun changement Pratique déjà harmonisée
Matières résiduelles et compost	Entente intermunicipale avec la MRC des Basques pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles et le compost	Aucun changement
Loisirs	La Ville de Trois-Pistoles a des ressources à l'interne pour assurer le service de même que des infrastructures variées et une programmation d'activités diversifiée. La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges dispose d'infrastructures variées, mais ne compte aucun employé dédié à l'organisation ou à la gestion des activités.	Amélioration de l'offre de services , particulièrement pour Notre-Dame-des-Neiges. Mise en commun des infrastructures des 2 municipalités.

LES DÉPENSES DE LA VILLE REGROUPEÉ

Chaque objet de dépense a été analysé et les hypothèses suivantes ont été retenues pour évaluer les dépenses de la nouvelle ville :

- Basée sur les prévisions budgétaires de l'année 2025;
- Aucun coût extraordinaire et non récurrent lié au regroupement n'est considéré;
- Maintien du niveau de services actuel de chacune des municipalités;
- Tous les employés municipaux réguliers sont intégrés sans réduction de traitement dans la nouvelle ville conformément à l'article 122 de la LOTM;
- Rémunération des élus de la nouvelle ville basée sur le Règlement actuel de traitement des élus de la ville de Trois-Pistoles;
- Maintien des équipements et infrastructures culturelles, de loisirs et de sports sur l'ensemble du territoire;
- Les dépenses et les revenus reliés aux ententes intermunicipales entre les municipalités sont annulés;

LES DÉPENSES DE LA VILLE REGROUÉE

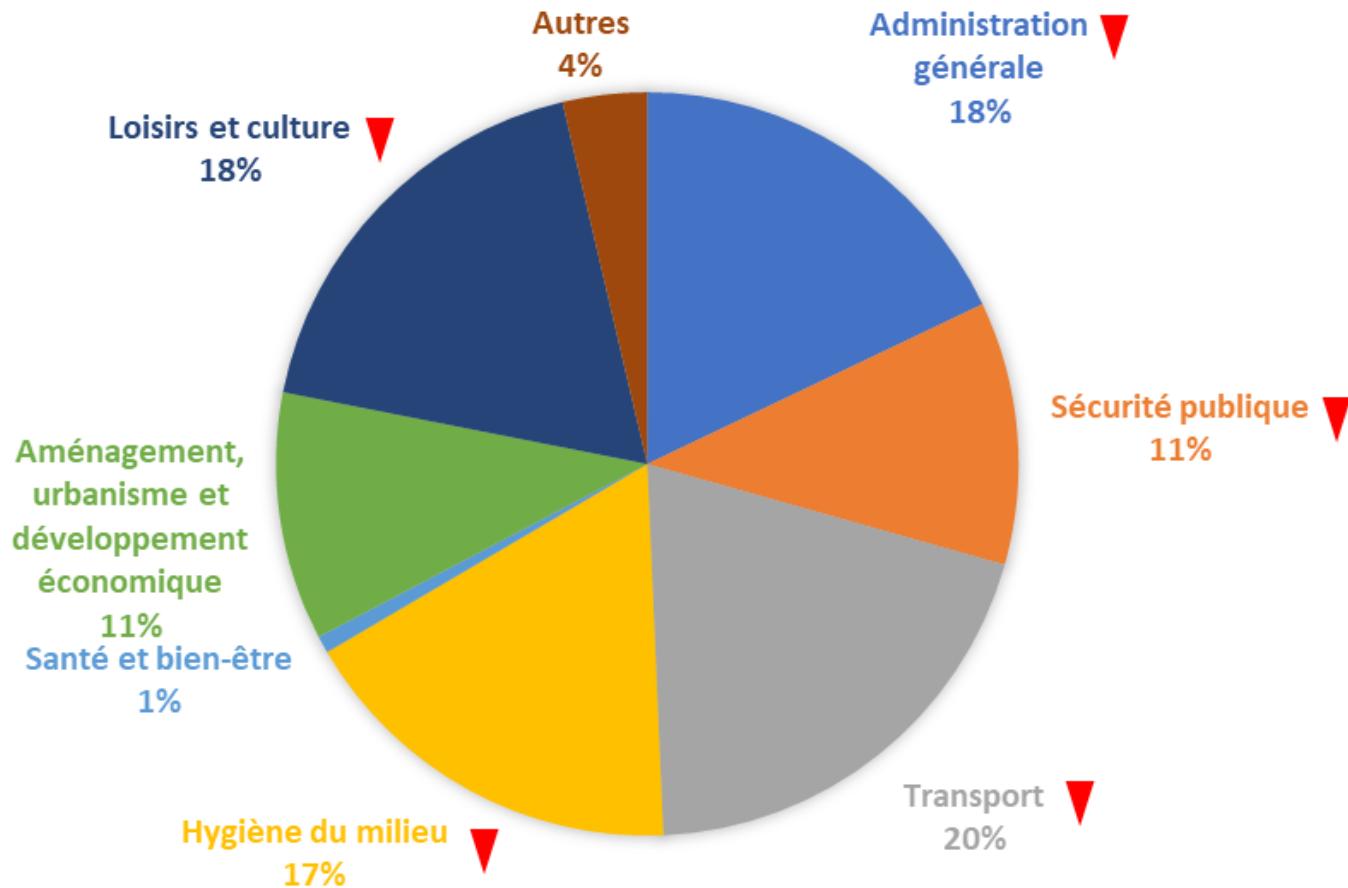
Une analyse des charges de chaque municipalité dans une perspective conservatrice et sans faire une recherche exhaustive d'optimisation ou d'épargne permet d'estimer une diminution de certaines dépenses pour la ville regroupée.

Secteur d'activité	Diminution des dépenses
Administration générale	29 860 \$
Sécurité incendie et civile	277 148 \$
Aqueduc et égouts	144 325 \$
Loisirs et culture	30 169 \$
Autre	10 000 \$
TOTAL	491 502 \$

Autres effets de l'optimisation :

- Une seule administration intégrée;
- Spécialisation des postes et recours moins fréquent à l'expertise externe;
- Maximisation des ressources matériels, des contrats;
- Planification concertée des projets;
- Limiter le dédoublement des tâches administratives;
- Harmonisation des processus et des systèmes;

LES DÉPENSES DE LA VILLE REGROUPEÉ

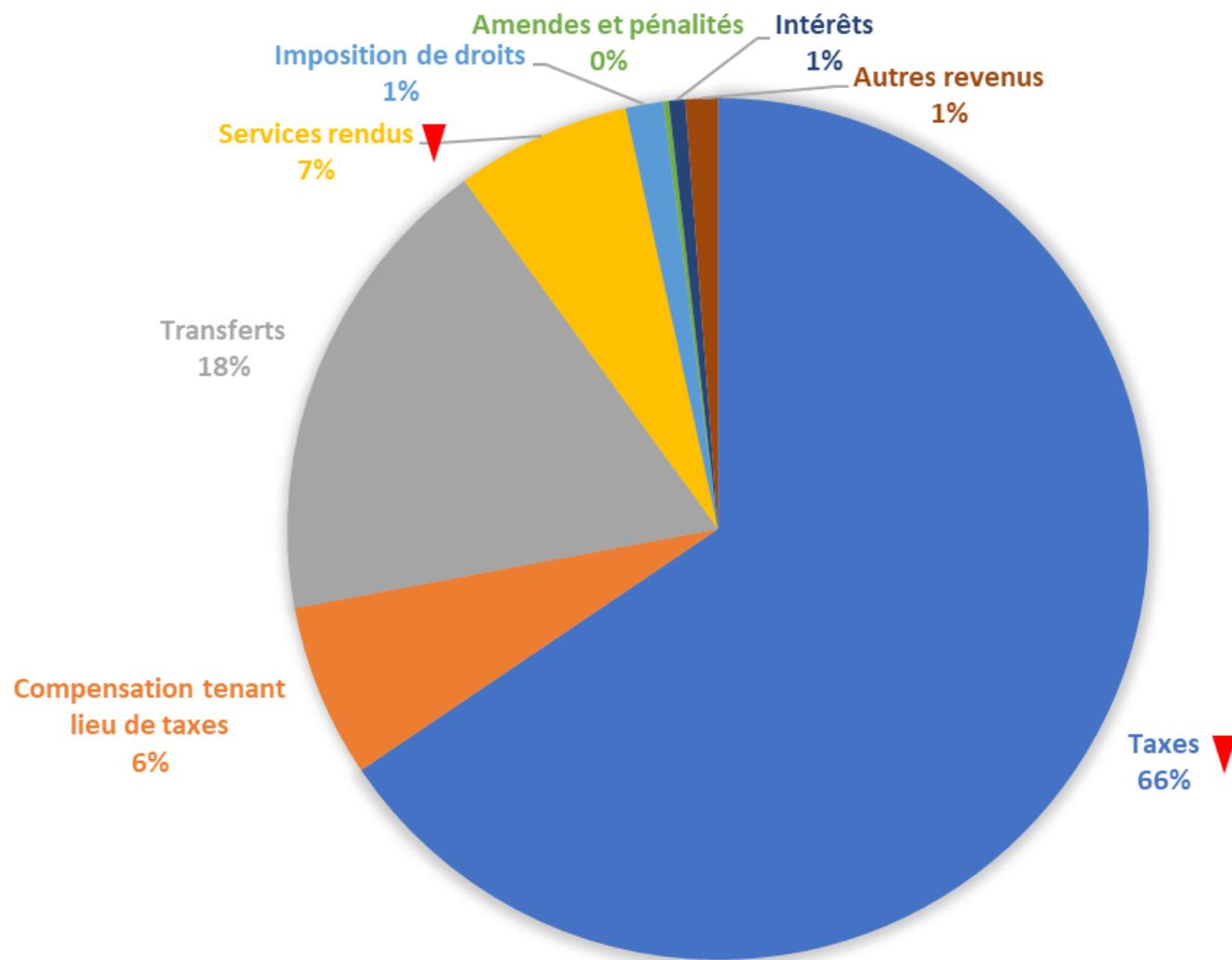


LES REVENUS DE LA VILLE REGROUPEE

Les hypothèses de taxation et de tarification qui ont été retenues par le comité de travail pour évaluer les recettes de la nouvelle municipalité sont les suivantes :

- Rôles d'évaluation foncière sont uniformisés selon la proportion médiane (2025) de la municipalité la plus populeuse;
- Structure de taxation à taux variés fixés pour toutes les catégories d'immeubles avec possibilité de diviser le territoire en secteur pour lesquels des taux différents s'appliqueraient;
- Revenus reliés aux ententes intermunicipales entre les deux municipalités sont annulés;
- Une nouvelle répartition des remboursements en capital et intérêts (dette) sera évaluée à compter du refinancement de ceux-ci afin de les intégrer à l'ensemble du territoire;
- La subvention du PAFREM n'est pas intégrée aux prévisions budgétaires de la nouvelle ville;
- Mesure de neutralité des programmes : les aides financières gouvernementales octroyées doivent être au moins équivalentes aux montants dont auraient bénéficié les municipalités si le regroupement n'avait pas eu lieu, et ce, pendant 10 ans.

LES REVENUS DE LA VILLE REGROUPEÉ



AIDE FINANCIÈRE AU REGROUPEMENT MUNICIPAL

Volet 2 – Assistance à la suite du regroupement

Soutenir la nouvelle municipalité issue du regroupement et couvrir des dépenses extraordinaires et non récurrentes inhérentes au regroupement (par exemple l'intégration des archives; l'harmonisation de la réglementation municipale; la réorganisation des ressources humaines, matérielles et informationnelles; la création d'une nouvelle identité visuelle et graphique ainsi que l'actualisation de tous les outils communicationnels ou de signalisation).

Versement	Aides financières
Versement de l'an 1 (50%)	527 015 \$
Versement de l'an 2 (30%)	316 209 \$
Versement de l'an 3 (20%)	210 806 \$
TOTAL	1 054 029 \$

STRUCTURE DE TAXATION

Trois-Pistoles	Taux de taxation	
	Avant regroupement	Après regroupement
Résidentiel	1,2450 \$	1,0260 \$
Immeubles de 6 log. ou plus	1,4809 \$	1,2204 \$
Non-résidentiel	1,4624 \$	1,2051 \$
Industriel	1,6043 \$	1,3221 \$
Terrains vagues desservis	1,2450 \$	1,0260 \$
Agricole et forestier	1,2450 \$	1,0260 \$

STRUCTURE DE TAXATION

Notre-Dame-des-Neiges	Taux de taxation	
	Avant regroupement	Après regroupement
Résidentiel	1,1341 \$	1,0260 \$
Immeubles de 6 log. ou plus	--	--
Non-résidentiel	1,1341 \$	1,2051 \$
Industriel	1,1341 \$	1,3221 \$
Terrains vagues desservis	1,1341 \$	1,0260 \$
Agricole et forestier	1,1341 \$	1,0260 \$

IMPACT SUR LA CHARGE FISCALE

Évaluation d'une unité résidentielle	Charge fiscale – Trois Pistoles			
	Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	Pourcentage
100 000 \$	1 245 \$	1 026 \$	(219 \$)	(17 %)
150 000 \$	1 868 \$	1 539 \$	(329 \$)	(17 %)
182 000 \$ (évaluation moyenne)	2 266 \$	1 867 \$	(399 \$)	(17 %)
250 000 \$	3 113 \$	2 565 \$	(548 \$)	(17 %)
300 000 \$	3 735 \$	3 078 \$	(657 \$)	(17 %)

IMPACT SUR LA CHARGE FISCALE

Évaluation d'une unité résidentielle	Charge fiscale – Notre-Dame-des-Neiges			
	Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	Pourcentage
100 000 \$	1 134 \$	1 026 \$	(108 \$)	(10 %)
150 000 \$	1 701 \$	1 539 \$	(162 \$)	(10 %)
198 000 \$ (évaluation moyenne)	2 246 \$	2 031 \$	(215 \$)	(10 %)
250 000 \$	2 835 \$	2 565 \$	(270 \$)	(10 %)
300 000 \$	3 402 \$	3 078 \$	(324 \$)	(10 %)

DÉMOCRATIE ET VIE MUNICIPALE



Nom de la ville (Les Trois-Pistoles)



Mise en valeur du nom des anciens territoires dans la signalisation



Maintien des bâtiments municipaux actuels



Dettes et surplus demeurent aux secteurs jusqu'au refinancement



Pas de scrutin le 2 novembre 2025



1^{er} conseil provisoire composé de l'ensemble des élus



3 conseillers par secteur au 1^{er} scrutin
(date à déterminer en 2026)



Division en districts électoraux au 2^e scrutin le 4 novembre 2029

PRÉSENTATION DES MAIRES

M. Philippe Guilbert



M. Jean-Marie Dugas



Ville de Trois-Pistoles

PROCHAINES ÉTAPES



PÉRIODE DE QUESTIONS



MOT DE LA FIN

